

DÉLIBÉRATION N°2016.12.12/372

**Participation
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
à la création et au fonctionnement
d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour
le Centre de ressources politique de la ville et
développement territorial de Guadeloupe**

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 13 décembre 2016.

S/PREFECTURE DE PONTE-A-PITRE

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Max	CELIGNY	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 4Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE
M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI
M. Jean-Charles SAGET
Procuration à M. José GUIOLET
Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Excusés non représentés : 11Vice-Présidents :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Mme Suzelle SEVILLE (5^{ème} Vice-Présidente)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE
M. Harry DURIMEL
Mme Kitty WALPO
Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 9Vice-Président :M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne PETRO
M. Justin DESSOUT
M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy CIRANY - M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.07.08/302 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 portant approbation du contrat de ville de la période 2015-2020 et de la convention de partenariat avec l'Agence des Services et de Paiement (ASP), notamment son article 3 ;
- VU les crédits inscrits au budget;
- VU la correspondance de Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe du 26 octobre 2016 sollicitant l'intention de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence de contribuer à la création et au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (*GIP*) pour le centre de ressources politique de la ville et développement territorial de Guadeloupe, d'une part ; et transmettant un projet de convention constitutive dudit GIP, d'autre part ;
- VU la correspondance de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 17 novembre 2016 confirmant, dans la continuité de la délibération n°2016.07.08/302 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 susvisée, l'intention de cette dernière de contribuer à la création et au fonctionnement dudit GIP ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant que le processus collectif de définition puis de mise en œuvre des quatre contrats de ville de Guadeloupe (*qui a impliqué le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les villes et les EPCI bénéficiant de quartiers prioritaires, les services de l'État, le CNFPT, l'ARS, la CAF, la CDC, le Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, l'Établissement Public Foncier*), a abouti à ce projet, tout en mettant en exergue l'intérêt de l'étendre à d'autres politiques publiques ou à d'autres territoires que les seuls quartiers prioritaires en politique de la ville ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- D'approuver le principe de la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la création et au fonctionnement d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) régional pour le centre de ressources politique de la ville et développement territorial de Guadeloupe.

ARTICLE 2- De voter une subvention d'un montant de vingt-cinq mille euros (25 000€), qui sera versée, audit Groupement d'Intérêt Public, dès sa création effective, afin de contribuer à son fonctionnement.

Cette subvention sera imputée au chapitre 65 - Compte 6574 du Budget Primitif 2017 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Sous-Préfet, Chargé de Mission auprès du Préfet de Région, à Monsieur le Député- Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame la Présidente de la Commission communautaire Politique de la ville et Prévention de la délinquance ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 11 JAN. 2017



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Chargé de Mission auprès du Préfet de Région, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame la Présidente de la Commission Politique de la ville et Prévention de la délinquance, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 12 JAN. 2017

